



Acquisition de bien et PACS

Par **Marion0109**, le **28/06/2021** à **16:29**

Bonjour,

J'avais un projet de construction de maison en cours quand j'ai rencontré la personne qui partage ma vie actuellement. Comme notre relation était nouvelle je ne l'ai naturellement pas intégré dans mon projet. Je suis actuellement locataire et il paie la moitié du loyer avec moi.

J'ai envisagé de l'inclure dans mon projet mais vu qu'il est auto entrepreneur, nous n'aurions pas eu le prêt immobilier ensemble alors que seule, je l'ai obtenu.

Mon courtier m'a d'ailleurs conseillé d'attendre la signature de l'offre de prêt pour nous PACSer car cela aurait une incidence sur mon offre sinon.

Lorsque la maison sera construite d'ici un an et que nous serons pacsés, mon ami compte (comme à l'heure actuelle) payer sa part des charges (moitié du crédit mensuel, moitié des charges) pour vivre avec moi.

Nous comptons revendre ce bien au bout de 4 ou 5 ans pour pouvoir acheter plus grand ensemble par la suite.

La famille de mon compagnon le met en garde en cas de séparation d'ici là car pour eux il aura investi dans ma maison et devra donc récupérer son investissement. Je comprends leur position mais pour moi il ne paie que sa part de loyer, comme il le fait actuellement.

Qu'en pensez-vous? Quel est le mieux à faire?

Merci d'avance

Par **youris**, le **28/06/2021** à **16:59**

bonjour,

en matière de propriété immobilière, ce qui compte c'est le nom de l'acquéreur mentionné sur l'acte d'achat du bien, peu importe qui finance le bien.

pour demander votre prêt à votre seul nom, vous avez du indiquer que vous êtes le seul propriétaire du bien, si vous modifiez la propriété du bien, passage chez le notaire obligatoire, vous devrez en informer votre organisme de crédit car très souvent c'est le bien financé qui

sert de garantie.

je vous conseille de voir votre notaire et votre organisme de crédit.

salutations